



COTISATION DE MEMBRE ACTIF

PROFESSIONNELS DE LA PUBLICITÉ

BAREME 2018

Le Conseil d'Administration de l'ACPM a voté le 23 novembre 2017 les nouveaux barèmes de l'Association pour l'année 2018. Ceux-ci ont été fixés sur les bases suivantes :

I. Une Cotisation qui comprend :

- un Droit Fixe de 725 € H.T.
- un Droit Proportionnel (barème au verso)

II. Les dates de règlement de la Cotisation sont :

- pour le Droit Fixe : avant le 3 Février 2018
- pour le Droit Proportionnel : au cours du premier semestre 2018

La Cotisation inclut notamment :

- ♦ la mise à disposition des chiffres de diffusion de tous les titres contrôlés par l'ACPM/OJD : PV individuels , relevés mensuels et consultation du site Internet;
- ♦ l'évolution de la diffusion de la presse (Observatoire annuel de l'Ecrit);
- ♦ les informations concernant la diffusion des publications étrangères membres de l'I.F.A.B.C. (Association Internationale des Bureaux de Contrôle de Diffusion).

III. Décisionnel OJD

Tous les membres de l'ACPM peuvent accéder aux chiffres de diffusion de la presse depuis 1990 et aux chiffres de fréquentation des supports numériques depuis 2006 grâce à notre **outil décisionnel**. Cette application est accessible par internet, via un identifiant. Elle vous permet de réaliser des études et des calculs en fonction de vos besoins et d'exporter vos tableaux sous format Excel. Cet outil est mis à jour chaque jeudi avec les nouvelles données publiées, cette actualisation est réalisée directement par l'ACPM.

L'abonnement à ce service est de 780 € HT par an pour un accès.

Si vous avez besoin de plusieurs accès vous pouvez nous contacter pour étudier un tarif groupé.

Pour toute information vous pouvez joindre Patricia Panzani – patricia.panzani@acpm.fr – 01.43.12.85.48.

DROIT PROPORTIONNEL 2018
(basé sur la Marge Brute 2017)

AGENCES ET CONSEILS EN PUBLICITE

- A : moins de 150 000 €
- B : de 150 001 à 1 500 000 €
- C : de 1 500 001 à 4 500 000 €
- D : de 4 500 001 à 7 500 000 €
- E : de 7 500 001 à 15 000 000 €
- F : plus de 15 000 000 €

AGENCES MEDIA

- A : moins de 1.5 millions d'euros
- B : de 1.5 à 11 millions d'euros
- C : de 11 à 30 millions d'euros
- D : de 30 à 50 millions d'euros
- E : de 50 à 75 millions d'euros
- F : plus de 75 millions d'euros

Catégories	Montants H.T.
A	347 €
B	1 365 €
C	2 672 €
D	4 000 €
E	5 648 €
F	7 310 €

P.S. : Nos barèmes sont établis T.V.A. en sus, au taux en vigueur.